

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 1232

présenté par  
M. Rebeyrotte

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Le pacte détermine où se situent les pôles de service communautaire sur le territoire communautaire »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à déterminer où se situe les pôles de services communautaires sur le territoire communautaire dans le pacte de gouvernance